



**Armelle Renard**  
Service Social Indépendant

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ARMELLE RENARD

**Programme Tarification**

Dernière mise à jour : Février 2025

### ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Armelle RENARD, organisme de formation, et toute personne physique ou morale souhaitant suivre le programme de formation "Tarification" proposé par Armelle RENARD, ci-après dénommée "le participant" ou "le stagiaire".

En validant son inscription et en procédant au paiement, le participant accepte sans réserve les présentes CGV.

### ARTICLE 2 - FORMATION PROPOSÉE

Armelle RENARD propose le programme de formation "Tarification" destiné aux assistants sociaux (AS) et conseillers en économie sociale et familiale (CESF) souhaitant exercer en libéral.

#### 2.1 Programme TARIFICATION - 97 euros

**Contenu de la formation :**

- Formation complète sur la tarification en libéral
- Modules vidéo dédiés à la construction tarifaire
- Outils et ressources pratiques pour définir ses tarifs
- Accès illimité aux contenus de formation
- Support pédagogique téléchargeable

**Modalités de paiement :**

- Paiement en une seule fois : 97 euros

## 2.2 Coaching supplémentaire (optionnel)

Le participant peut souscrire à des sessions de coaching individuel complémentaires :

**Tarif** : 65 euros par heure de coaching

**Conditions :**

- Maximum 3 heures de coaching par participant
- Sessions de coaching individuel en visioconférence
- Réservation à effectuer dans un délai de 3 mois après l'achat de la formation
- Sessions à planifier d'un commun accord avec le formateur

**Modalités de paiement du coaching :**

- Paiement avant la réservation de chaque session
- Facturation séparée de la formation principale

## 2.3 Possibilité d'upgrade vers le Programme Premium

Le participant ayant souscrit au Programme Tarification peut passer au **Programme Premium (780 euros)** à tout moment.

**Conditions de l'upgrade :**

- Déduction intégrale des 97 euros déjà versés pour le Programme Tarification
- Montant à régler pour l'upgrade : **683 euros** (780 € - 97 €)
- Possibilité de paiement en 3 fois sans frais pour le solde restant (3 x 228 euros)
- Accès immédiat aux contenus et services du Programme Premium après validation du paiement

**Contenu du Programme Premium :**

- Formation complète en 4 modules vidéo (accès illimité)
- 4 sessions de coaching individuel de 45 minutes (tous les 15 jours pendant 2 mois)
- Accès à vie au groupe WhatsApp privé
- Suivi personnalisé pendant 2 mois
- Tous les outils et ressources du Programme Tarification inclus

## ARTICLE 3 - INSCRIPTION ET VALIDATION

### 3.1 Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue :

- Via le site internet [www.as-lib.fr](http://www.as-lib.fr)
- Par email
- Par téléphone

### 3.2 Documents contractuels

Après inscription, le participant reçoit :

- Un contrat ou une convention de formation à signer électroniquement
- Une facture
- Un règlement intérieur (le cas échéant)
- Les présentes CGV

### 3.3 Validation de l'inscription

L'inscription est considérée comme définitive après :

- Signature du contrat ou de la convention de formation
- Réception du paiement intégral (97 euros pour le Programme Tarification)

Une confirmation est alors envoyée par email avec :

- Les modalités d'accès à la plateforme de formation
- Les identifiants de connexion
- Les documents pédagogiques d'accompagnement

## ARTICLE 4 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 4.1 Tarifs

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur le site [www.as-lib.fr](http://www.as-lib.fr) au moment de l'inscription.

**Tarifs applicables :**

- Programme Tarification : **97 euros TTC**
- Coaching individuel supplémentaire : **65 euros TTC par heure** (maximum 3 heures)
- Upgrade vers Premium : **683 euros TTC** (780 € - 97 € de déduction)

### 4.2 Modalités de paiement

**PROGRAMME TARIFICATION (97 euros) :**

- Paiement en une seule fois à l'inscription

**COACHING SUPPLÉMENTAIRE (65 euros/heure) :**

- Paiement avant chaque session réservée
- Facturation individuelle par session

#### **UPGRADE VERS PROGRAMME PREMIUM (683 euros après déduction) :**

Option 1 : Paiement en une fois (683 euros)

Option 2 : Paiement en 3 fois sans frais :

- 1<sup>er</sup> versement : 228 euros à la validation de l'upgrade
- 2<sup>ème</sup> versement : 228 euros 30 jours après le 1<sup>er</sup> versement
- 3<sup>ème</sup> versement : 227 euros 60 jours après le 1<sup>er</sup> versement

#### **4.3 Moyens de paiement acceptés**

- Virement bancaire
- Carte bancaire (paiement sécurisé en ligne)
- Chèque (à l'ordre d'Armelle RENARD)

#### **4.4 Défaut de paiement**

En cas de paiement échelonné, tout retard ou défaut de paiement entraînera :

- La suspension immédiate de l'accès à la formation et aux services
- L'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur
- La facturation de frais de recouvrement (40 euros minimum)
- L'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes restant dues

# ARTICLE 5 - DROIT DE RÉTRACTATION ET ANNULATION

## 5.1 Droit de rétractation (délai légal de 14 jours)

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le participant dispose d'un **délai de 14 jours calendaires** pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

### Point de départ du délai :

Ce délai court à compter de :

- La signature du contrat ou de la convention de formation, OU
- La réception de la confirmation d'inscription par email

### Modalités d'exercice :

Le participant doit notifier sa décision de rétractation par écrit :

- Par email à l'adresse indiquée dans les documents contractuels
- Par courrier recommandé avec accusé de réception

### Exception importante :

Si la formation a débuté avant la fin du délai de 14 jours avec l'accord exprès du participant (renonciation au droit de rétractation via case à cocher lors de l'inscription), le droit de rétractation ne peut plus être exercé.

### Remboursement :

En cas d'exercice du droit de rétractation avant le début de la formation, les sommes versées sont intégralement remboursées dans un délai maximum de **14 jours** suivant la notification de la décision de rétractation.

## 5.2 Annulation par le participant après le délai de rétractation

### Plus de 15 jours avant le début de la formation :

- Aucun frais retenu
- Remboursement intégral des sommes versées sous 14 jours

### Entre 15 et 7 jours avant le début :

- Retenue de 30% du montant total à titre de frais de dossier
- Remboursement du solde sous 14 jours

### Moins de 7 jours avant le début :

- Retenue de 50% du montant total
- Remboursement du solde sous 14 jours

### Après le début de la formation :

- Aucun remboursement ne sera effectué
- Exception : cas de force majeure dûment justifié (maladie grave, hospitalisation, décès d'un proche, mutation professionnelle contrainte) - examen au cas par cas

### 5.3 Annulation des sessions de coaching supplémentaire

#### Annulation par le participant :

- Plus de 48 heures avant la session : report possible ou remboursement intégral
- Entre 48 et 24 heures avant : report possible une seule fois
- Moins de 24 heures avant : session considérée comme due, aucun remboursement

#### Annulation par le formateur :

- En cas d'empêchement du formateur : report ou remboursement intégral au choix du participant

### 5.4 Annulation ou report par Armelle RENARD

Armelle RENARD se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en cas de :

- Force majeure
- Nombre insuffisant de participants
- Indisponibilité du formateur pour cas de force majeure

#### En cas d'annulation :

- Information du participant au moins 7 jours avant la date prévue (sauf cas de force majeure)
- Remboursement intégral des sommes versées sous 14 jours, OU
- Report sur une session ultérieure au choix du participant

Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée à Armelle RENARD.

# ARTICLE 6 - MODALITÉS TECHNIQUES ET ACCÈS

## 6.1 Format de la formation

Le Programme Tarification est dispensé en ligne via :

- Plateforme vidéo hébergée pour les modules de formation
- Documents PDF téléchargeables
- Zoom ou solution équivalente pour les sessions de coaching (si souscrites)

## 6.2 Matériel requis

Le participant doit disposer de :

- Un ordinateur, tablette ou smartphone
- Une connexion internet stable (débit minimum recommandé : 5 Mbps)
- Un navigateur web à jour (Chrome, Firefox, Safari, Edge)
- Une adresse email valide
- Un micro et une webcam fonctionnels pour les sessions de coaching (si souscrites)
- Logiciel PDF pour consulter les supports pédagogiques

## 6.3 Identifiants et accès

Les identifiants de connexion et liens d'accès sont :

- Strictement personnels
- Confidentiels
- Non transférables

Ils sont envoyés par email après validation de l'inscription et du paiement.

### **Interdictions :**

Toute utilisation frauduleuse ou partage des accès entraînera :

- L'exclusion immédiate de la formation sans préavis
- Aucun remboursement
- Éventuelles poursuites judiciaires

## 6.4 Durée d'accès

### **Programme Tarification :**

- Accès illimité aux contenus de formation
- Accès à vie aux vidéos et documents téléchargés
- Mises à jour comprises pendant 12 mois

### **Sessions de coaching :**

- À utiliser dans un délai de 3 mois après l'achat
- Passé ce délai, les sessions non réservées sont perdues sans remboursement

## 6.5 Responsabilité technique

Armelle RENARD garantit l'accessibilité de la plateforme de formation dans des conditions normales d'utilisation.

### **Armelle RENARD ne peut être tenue responsable de :**

- Interruptions ou dysfonctionnements liés à l'équipement personnel du participant
- Problèmes de connexion internet du participant
- Incompatibilités avec le matériel du participant
- Mises à jour des systèmes d'exploitation ou navigateurs

### **En cas de problème technique majeur imputable à Armelle RENARD :**

- Des solutions de rattrapage seront proposées (replay, accès prolongé, session de rattrapage)

## ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

### 7.1 Assiduité et engagement

Le participant s'engage à :

- Suivre l'intégralité des modules de formation
- Être présent et ponctuel aux sessions de coaching programmées (si souscrites)
- Prévenir au moins 48 heures à l'avance en cas d'empêchement

**En cas d'absence non justifiée à une session de coaching :**

- La session sera considérée comme acquise
- Aucun report ni remboursement ne sera accordé

### 7.2 Participation active

Le participant s'engage à :

- Participer activement aux sessions
- Réaliser les exercices et travaux demandés
- Poser des questions et échanger de manière constructive
- Respecter le formateur et les autres participants (le cas échéant)

### 7.3 Confidentialité et propriété intellectuelle

Le participant s'engage à :

- Conserver strictement confidentiels ses identifiants d'accès
- Ne pas enregistrer, reproduire ou diffuser les contenus de formation sans autorisation écrite préalable d'Armelle RENARD
- Ne pas transmettre, vendre ou céder ses accès à des tiers
- Utiliser les contenus uniquement dans le cadre de son usage professionnel personnel

### 7.4 Comportement et éthique

Le participant s'engage à adopter un comportement respectueux et professionnel. Tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion immédiate sans remboursement.

## ARTICLE 8 - CONTENU PÉDAGOGIQUE

### 8.1 Programme de formation

Le programme détaillé du Programme Tarification est disponible sur le site [www.as-lib.fr](http://www.as-lib.fr) et peut être téléchargé avant inscription.

**Il comprend :**

- Les objectifs pédagogiques
- Le contenu détaillé des modules
- Les méthodes pédagogiques utilisées

- Les modalités d'évaluation

## 8.2 Supports pédagogiques

Les participants reçoivent :

- Accès illimité aux vidéos de formation
- Documents PDF (guides, fiches pratiques, outils de calcul)
- Modèles et templates téléchargeables
- Ressources complémentaires
- Accès aux mises à jour pendant 12 mois

## 8.3 Évaluation

**Programme Tarification :**

- Quiz d'auto-évaluation
- Exercices pratiques de calcul tarifaire
- Étude de cas concrets

## 8.4 Attestation

À l'issue de la formation, sous réserve de validation des acquis, le participant reçoit :

- Une attestation de fin de formation mentionnant le programme suivi
- Une attestation de présence (sur demande)

Ces attestations sont envoyées par email au format PDF.

# ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## 9.1 Droits d'auteur

Tous les contenus de formation sont la propriété exclusive d'Armelle RENARD et sont protégés par :

- Le Code de la propriété intellectuelle (articles L. 111-1 et suivants)
- Le droit d'auteur français et international
- Les droits voisins

### Contenus protégés :

- Vidéos de formation
- Documents pédagogiques
- Supports de cours
- Outils et modèles
- Méthodologies développées
- Interface de la plateforme

## 9.2 Utilisation autorisée

Le participant est autorisé à :

- Consulter et visionner les contenus pour son usage personnel
- Télécharger les supports pour son usage professionnel personnel
- Utiliser les outils et modèles fournis dans le cadre de son activité libérale de travailleur social
- Imprimer les documents pour son usage personnel

## 9.3 Utilisations strictement interdites

Il est formellement interdit de :

- Reproduire, copier ou dupliquer tout ou partie des contenus
- Diffuser, transmettre ou communiquer les contenus à des tiers
- Utiliser les contenus à des fins commerciales (revente, formation à des tiers)
- Modifier, adapter ou créer des œuvres dérivées
- Extraire ou télécharger les vidéos en vue de leur redistribution
- Partager ses identifiants de connexion
- Intégrer tout ou partie des contenus sur un autre site web ou plateforme

## 9.4 Sanctions

Toute violation de ces dispositions constituera une contrefaçon sanctionnée par :

- Articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle
- Suspension immédiate de l'accès sans remboursement
- Poursuites civiles pour dommages et intérêts
- Poursuites pénales (jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende)

# ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

## 10.1 Responsable de traitement

**Armelle RENARD**, organisme de formation, est responsable du traitement des données personnelles collectées.

## 10.2 Collecte des données

Les données personnelles suivantes sont collectées :

### Données d'identité :

- Nom, prénom
- Date de naissance

### Données de contact :

- Adresse postale
- Adresse email
- Numéro de téléphone

### Données de formation :

- Diplôme (AS ou CESF)
- Année d'obtention
- Parcours professionnel
- Projet professionnel

### Données de paiement :

- Informations de facturation
- Historique des transactions

### Données de connexion :

- Logs de connexion à la plateforme
- Progression dans la formation

## 10.3 Finalités du traitement

Les données sont collectées et traitées pour :

- La gestion des inscriptions et du suivi pédagogique
- La délivrance des attestations de formation
- La facturation et la gestion comptable
- L'amélioration de nos services (enquêtes de satisfaction)
- La communication sur nos formations (avec votre accord)
- Le respect de nos obligations légales et réglementaires

## 10.4 Base légale du traitement

Le traitement des données personnelles repose sur :

- **L'exécution du contrat de formation** (article 6.1.b du RGPD)
- **Le respect d'obligations légales** : comptabilité, archivage (article 6.1.c du RGPD)
- **L'intérêt légitime** d'Armelle RENARD pour le suivi pédagogique et l'amélioration des services (article 6.1.f du RGPD)
- **Le consentement** pour les communications marketing (article 6.1.a du RGPD)

## 10.5 Destinataires des données

Vos données personnelles sont destinées à :

- **Armelle RENARD** et ses collaborateurs habilités
- **Nos prestataires techniques** : hébergement web, plateforme de formation, solution de paiement (dans la stricte limite nécessaire à leurs missions)
- **Les autorités administratives** sur demande légale (administration fiscale, organismes de contrôle)

**Engagement** : Les données ne sont jamais vendues, louées ou cédées à des tiers à des fins commerciales.

## 10.6 Durée de conservation

Les données sont conservées pendant les durées suivantes :

- **Dossier pédagogique** : 3 ans après la fin de la formation
- **Documents comptables et factures** : 10 ans (obligation légale)
- **Contrats et conventions** : durée légale de prescription (5 ans)
- **Données de prospection** : 3 ans à compter du dernier contact

Passés ces délais, les données sont supprimées ou anonymisées.

## 10.7 Sécurité des données

Armelle RENARD met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données :

- Hébergement sécurisé (certificat SSL)
- Accès restreint et sécurisé aux données
- Sauvegardes régulières
- Sensibilisation des équipes à la protection des données

## 10.8 Droits des participants

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits suivants :

**Droit d'accès** (article 15 RGPD) : obtenir la confirmation que vos données sont traitées et accéder à ces données

**Droit de rectification** (article 16 RGPD) : faire corriger des données inexacts ou incomplètes

**Droit à l'effacement / droit à l'oubli** (article 17 RGPD) : obtenir la suppression de vos données dans certains cas

**Droit à la limitation du traitement** (article 18 RGPD) : demander le gel temporaire de vos données

**Droit d'opposition** (article 21 RGPD) : vous opposer au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière

**Droit à la portabilité** (article 20 RGPD) : recevoir vos données dans un format structuré et les transmettre à un autre responsable de traitement

**Droit de définir des directives post-mortem** : définir le sort de vos données après votre décès

## 10.9 Exercice des droits

Pour exercer vos droits, contactez-nous :

- **Par email** : à l'adresse indiquée sur le site [www.as-lib.fr](http://www.as-lib.fr)
- **Par courrier** : Armelle RENARD, à l'adresse postale figurant sur les documents contractuels

**Pièce justificative requise** : Pour des raisons de sécurité, une copie d'une pièce d'identité pourra être demandée.

**Délai de réponse** : 1 mois maximum (prorogeable de 2 mois si nécessaire).

## 10.10 Réclamation

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle :

**CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)**

- Adresse : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07
- Téléphone : 01 53 73 22 22
- Site web : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

## ARTICLE 11 - ACCESSIBILITÉ HANDICAP

### 11.1 Engagement

Armelle RENARD s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap dans la mesure du possible.

### 11.2 Adaptations possibles

Pour les formations en ligne, les adaptations suivantes peuvent être mises en place :

- Supports pédagogiques adaptés (format, taille de police, contrastes)
- Sous-titrage des vidéos (selon disponibilité)
- Transcription écrite des contenus vidéo
- Rythme et durée des sessions ajustés
- Modalités d'évaluation aménagées
- Assistance technique personnalisée
- Sessions de coaching adaptées aux besoins spécifiques

### 11.3 Référent handicap

**Armelle RENARD** est la référente handicap.

**Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour signaler un besoin spécifique :**

- Contactez-nous par email ou téléphone
- Les demandes d'aménagement doivent être formulées **au moins 15 jours avant le début de la formation**

Nous étudierons chaque demande individuellement pour proposer les solutions les plus adaptées.

## ARTICLE 12 - RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

### 12.1 Service réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit :

- **Par email** : à l'adresse indiquée sur le site [www.as-lib.fr](http://www.as-lib.fr)
- **Par courrier** : Armelle RENARD, à l'adresse postale figurant sur les documents contractuels

**Informations à fournir :**

- Nom, prénom et coordonnées
- Numéro de dossier ou de facture
- Objet de la réclamation
- Description détaillée du problème
- Éléments justificatifs (si nécessaire)

**Délai de réponse** : Armelle RENARD s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 48 heures et à y répondre de manière circonstanciée dans un délai de **15 jours ouvrés**.

## 12.2 Médiation de la consommation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, le participant consommateur peut recourir **gratuitement** à un médiateur de la consommation.

### **Coordonnées du médiateur :**

Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur demande ou figurent sur le site [www.as-lib.fr](http://www.as-lib.fr).

### **Plateforme européenne de règlement des litiges en ligne :**

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

# ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉ

## 13.1 Responsabilité d'Armelle RENARD

Armelle RENARD s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer une formation de qualité conforme aux objectifs pédagogiques annoncés.

### Engagements :

- Contenu pédagogique actualisé et de qualité
- Accès fonctionnel à la plateforme de formation
- Réponse aux questions pédagogiques dans un délai raisonnable
- Respect de la confidentialité des données personnelles

**Limites :** La responsabilité d'Armelle RENARD ne peut être engagée que pour les dommages directs et prévisibles résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles.

## 13.2 Limitations de responsabilité

Armelle RENARD ne peut être tenue responsable :

- Des **résultats professionnels** obtenus par le participant suite à la formation (chiffre d'affaires, nombre de clients, etc.)
- De **l'utilisation faite** par le participant des connaissances acquises
- Des **décisions prises** par le participant dans le cadre de son activité professionnelle
- Des **dommages indirects** : perte de revenus, de clientèle, de chance, préjudice commercial, etc.
- Des **dysfonctionnements techniques** liés à l'équipement du participant ou à sa connexion internet
- Des **événements de force majeure** (définis à l'article 13.3)

## 13.3 Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure les événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs aux parties, notamment :

- Catastrophes naturelles (inondation, tremblement de terre, tempête)
- Incendie
- Grève générale
- Guerre, émeutes, actes de terrorisme
- Épidémie, pandémie
- Panne informatique majeure indépendante de la volonté d'Armelle RENARD
- Défaillance des fournisseurs ou prestataires techniques
- Décision d'une autorité publique (interdiction, réquisition)

**Conséquences :** En cas de force majeure, les obligations d'Armelle RENARD sont suspendues pendant la durée de l'événement. Si l'événement persiste au-delà de 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit avec remboursement au prorata temporis.

## 13.4 Assurance

Armelle RENARD est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle pour son activité de formation.

## ARTICLE 14 - MODIFICATION DES CGV

### 14.1 Droit de modification

Armelle RENARD se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment pour :

- Se conformer aux évolutions législatives et réglementaires
- Améliorer les services proposés
- Adapter les conditions contractuelles

### 14.2 Opposabilité

**Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription du participant.**

Les modifications ultérieures des CGV ne s'appliquent pas aux contrats déjà conclus, sauf accord exprès des parties.

### 14.3 Information

Toute modification substantielle sera communiquée aux participants inscrits par email au moins 30 jours avant son entrée en vigueur.

Les CGV actualisées sont toujours consultables sur le site [www.as-lib.fr](http://www.as-lib.fr).

## ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

### 15.1 Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction, seule la version française fait foi.

### 15.2 Règlement amiable préalable

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une **solution amiable** avant toute action judiciaire.

#### Procédure :

1. Notification du différend par écrit (email ou courrier recommandé)
2. Tentative de résolution amiable dans un délai de 30 jours
3. Recours à la médiation si nécessaire (voir article 12.2)
4. Action judiciaire en dernier recours

### 15.3 Juridiction compétente

À défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant les **tribunaux compétents** conformément aux règles de droit commun.

#### Pour les participants ayant la qualité de consommateur :

Conformément à l'article R. 631-3 du Code de la consommation, les juridictions compétentes sont, au choix du participant :

- Celles du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat, OU
- Celles du lieu où il demeure au moment de l'introduction de l'action, OU
- Celles du lieu d'établissement d'Armelle RENARD

#### Pour les participants professionnels :

Seuls les tribunaux du ressort du siège d'Armelle RENARD sont compétents.

## ARTICLE 16 - ACCEPTATION DES CGV

### 16.1 Acceptation expresse

L'inscription au Programme Tarification implique l'**acceptation pleine et entière** des présentes Conditions Générales de Vente.

Cette acceptation est matérialisée par :

- La validation de la case à cocher "J'ai lu et j'accepte les CGV" lors de l'inscription en ligne
- La signature du contrat ou de la convention de formation
- Le paiement de la formation

## **16.2 Reconnaissance**

Le participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance des présentes CGV
- Les accepter sans réserve
- Avoir eu la possibilité de les télécharger et de les conserver
- Disposer de la capacité juridique nécessaire pour contracter

## **16.3 Preuve**

Conformément à l'article 1366 du Code civil, les données informatiques conservées par Armelle RENARD constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées avec le participant.

# **ARTICLE 17 - DISPOSITIONS DIVERSES**

## **17.1 Nullité partielle**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision de justice, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## **17.2 Non-renonciation**

Le fait pour Armelle RENARD de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## **17.3 Intégralité de l'accord**

Les présentes CGV, le contrat ou la convention de formation et leurs annexes éventuelles constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tous accords, arrangements ou protocoles antérieurs, écrits ou oraux.

## **17.4 Langue**

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

## CONTACT

Pour toute question relative aux présentes CGV ou au Programme Tarification :

**ARMELLE RENARD**

Organisme de formation

Service Social Indépendant

**Site web : [www.as-lib.fr](http://www.as-lib.fr)**

**Email : [adresse email à compléter]**

**Téléphone : [numéro à compléter]**

**Numéro de déclaration d'activité : [à compléter si enregistré]**

**SIRET : [à compléter]**

**Document établi conformément au droit français en vigueur**

**Dernière mise à jour : Février 2025**

*Ces CGV ont été établies conformément aux dispositions du Code de la consommation, du Code civil, du Code du travail (partie formation professionnelle), du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.*